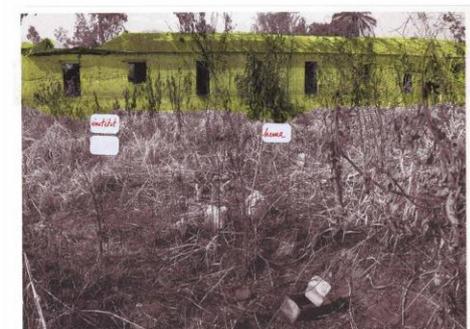
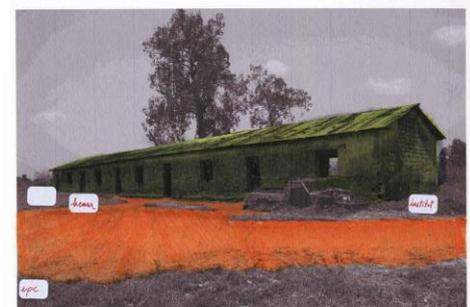
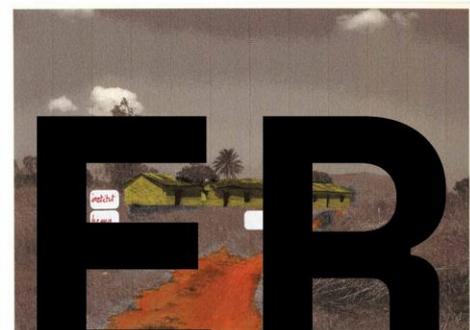


DOSSIER DE PRESSE



REGARDS SUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Déflagrations
de Zérane S. Girardeau

Muzungu
de Franck Leibovici et Julien Seroussi

CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS
18, rue de l'Hôtel de ville, 75004 Paris

26 novembre – 14 décembre 2018
Entrée libre

Horaires : du **lundi** au **samedi**
14h -19h



Sommaire

Un événement à l'occasion des 20 ans du Statut de Rome ayant créé la Cour pénale internationale	2
Programme de l'exposition du lundi 26 novembre au vendredi 14 décembre 2018	3
Programme de la table ronde du vendredi 30 novembre 2018.....	6
Programme de la journée de tables ronde du vendredi 14 décembre 2018	7
Liste des intervenants.....	9
Annexes et visuels de l'exposition	10

Un événement

à l'occasion des 20 ans du Statut de Rome ayant créé la Cour pénale internationale

Adopté en 1998, le Statut de Rome a permis la création de la Cour pénale internationale, la seule juridiction internationale permanente au monde à pouvoir juger des crimes les plus graves : le crime de génocide, le crime contre l'humanité, le crime de guerre et, sous certaines conditions, le crime d'agression. Célébrer les 20 ans de sa création permet de rappeler que ces crimes portent atteinte à notre humanité et qu'il est fondamental de soutenir l'action de la Cour pénale internationale dans sa lutte contre l'impunité.

A cette occasion, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de la Justice, l'Institut des hautes études sur la justice, l'École nationale de la magistrature, la Cité internationale des arts, la Ville de Paris, l'association Creating Rights, plusieurs artistes et d'autres partenaires se sont réunis pour organiser des événements marquants cette date anniversaire.

Ainsi, du 26 novembre au 14 décembre 2018, la Cité internationale des arts à Paris accueille une exposition qui propose un parcours conçu autour de différents espaces : de la présentation de cette juridiction internationale, à l'immersion dans un procès, en passant par le regard des victimes sur les crimes qu'elles ont subis, le visiteur est amené à entrer progressivement au cœur de cette juridiction, d'en comprendre les enjeux et son fonctionnement.

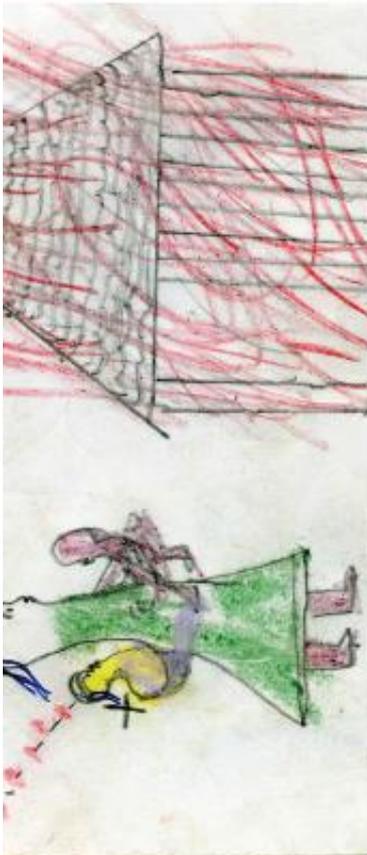
Deux événements ponctuent cette exposition : une table ronde le 30 novembre 2018 qui propose une discussion sur le thème « Porter un nouveau regard sur la justice pénale internationale », avec la participation d'artistes, de juges, de juristes et de chercheurs et une journée de débats le 14 décembre 2018 avec l'intervention de hautes personnalités politiques et juridiques discutant du passé, du présent et du futur de la Cour pénale internationale.

Programme de l'exposition

lundi 26 novembre - vendredi 14 décembre
2018

Le ministère de la Justice, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Institut des hautes études sur la Justice, l'École nationale de la magistrature, la Cité internationale des arts, Creating Rights, la Ville de Paris, des artistes et d'autres partenaires organisent une exposition grand public ainsi que des tables rondes, à l'occasion des 20 ans de la création de la Cour pénale internationale par le Statut de Rome. Célébrer ce moment historique permet de rappeler que le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression portent atteinte à notre humanité et qu'il est fondamental de soutenir l'action de la Cour pénale internationale dans sa lutte contre l'impunité.

L'exposition du lundi 26 novembre au vendredi 14 décembre présente une approche originale et transversale de la Cour pénale internationale en mêlant différentes disciplines : l'histoire, le droit, la sociologie et l'art. Un parcours conçu autour de différents espaces permet au visiteur d'entrer progressivement au cœur de la Cour. De la présentation de cette juridiction internationale, à l'immersion dans un procès, en passant par le regard des victimes sur les crimes qu'elles ont subis, les organisateurs et les artistes ont souhaité à la fois rendre hommage à cette institution et permettre l'ouverture d'un dialogue et d'une réflexion sur son fonctionnement, ses actions, ses ambitions et son avenir.



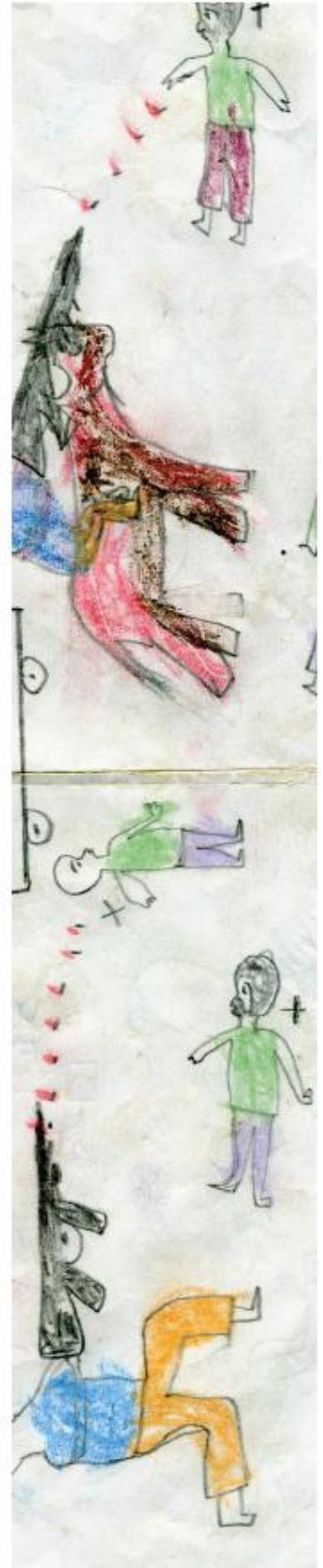
Un parcours autour de plusieurs espaces permet au public d'entrer progressivement au cœur de cette juridiction pénale, d'en comprendre le sens et les défis et de mieux se représenter son fonctionnement. Présence de médiateurs.

Salles 1 et 2 (introduction) : la salle 1 est dédiée à l'accueil et à la présentation générale de l'exposition et du Statut de Rome. La salle 2 présente les étapes ayant conduit à l'adoption du Statut de Rome et les actions de la Cour pénale internationale jusqu'en 2018 (premiers procès, Fonds au profit des victimes...). Carte, frise chronologique, glossaire des principaux termes juridiques, images du siège et des acteurs de la Cour pénale internationale à La Haye aux Pays-Bas apportent aux visiteurs les notions élémentaires indispensables pour comprendre la justice pénale internationale et de la Cour pénale internationale.



Salle 3 (dessins d'enfants/guerres d'adultes, extraits de l'exposition Déflagrations) : la salle 3 est consacrée aux violences de masse et crimes internationaux à partir de la présentation d'agrandissements de dessins d'enfants victimes de guerres qui se sont déroulées ou se déroulent dans des pays comme la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Soudan mais aussi au Rwanda, en Syrie et en Birmanie. C'est une partie d'un corpus de dessins rassemblé par Zérane S. Girardeau pour le projet « Déflagrations » qui est présenté ici en collaboration avec l'association Creating Rights basée au Pays Bas. Des extraits de paroles d'enfants, écrites, filmées, complètent le dispositif, ponctué par une intervention de l'artiste Sonia Wieder-Atherton, et un texte de l'écrivain Erri de Luca).

Salle 4 (analyses/témoignages) : cette salle est consacrée à la réaction des intellectuels et des artistes face aux dessins d'enfants. Les séquences vidéos et oeuvres sont extraites du projet « Déflagrations » et forment ici un espace de transition. Elles sont autant de réflexions et contributions





qui viennent éclairer le témoignage apporté par les dessins : projection des réflexions d'intellectuels (Françoise Héritier, Stéphane Audoin-Rouzeau, Olivier Bercault, Monique Chemillier Gendreau) et créations des artistes (Enki Bilal, Ernest Pignon Ernest, Vladimir Velickovic, Mona Luison Brian McCarty, Patrick Hepner).

Salle 5 (procès) : l'installation Muzungu, créée par l'artiste Franck Leibovici en collaboration avec le sociologue Julien Seroussi, permet au visiteur de faire l'expérience d'un procès. Sont présentés des éléments de preuve, des documents que le public est amené à manipuler et des informations ayant trait à une affaire réelle de la Cour pénale internationale : l'affaire Katanga-Ngudjolo concernant des crimes commis en Ituri, province de la République démocratique du Congo. La première partie de la pièce, divisée en deux par un mur, permet de proposer une double entrée par la procédure (avec des éléments sur le droit, la défense, les qualifications juridiques) et par les faits (l'attaque du village de Bogoro en Ituri, la dynamique de demultiplication des milices et groupes armés dont des tampons ont été reproduits). Des médiateurs de différentes disciplines (art, droit, sciences sociales) viendront à la rencontre des visiteurs pour les sensibiliser à la richesse du dispositif de cette salle et, plus globalement, de l'exposition.

Salles 6 et 7 (la Cour, les Etats et les ONG) : Le bilan des affaires et les défis de la Cour sont présentés à l'aide notamment de la projection de l'intégralité du procès Katanga-Ngudjolo et de courts-métrages produits par la Cour pénale internationale et par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour les 20 ans du Statut de Rome. Le rôle des ONG (notamment de la Coalition pour la Cour pénale internationale) y est également mis en lumière. De la documentation (rapports, publications...) est disponible. L'artiste Viktoriia Sviatiuk apporte, à partir de sa vision de la guerre en Ukraine, une contribution sur une situation aujourd'hui en examen préliminaire par le procureur.

Programme de la table ronde

du vendredi 30 novembre 2018

La table ronde du vendredi 30 novembre 2018 est dédiée à la confrontation des points de vue entre juges, artistes, sociologues et historiens notamment sur l'attaque et l'enrôlement de mineurs dans un village en Ituri, en République démocratique du Congo. Que retiennent les artistes et les juges d'un tel événement? Pourquoi et comment les chercheurs en sciences sociales s'intéressent-ils et s'emparent-ils de la justice pénale internationale? Comment l'art, la sociologie, l'anthropologie et le droit peuvent-ils interagir ? Etre utiles l'un à l'autre ? Une œuvre d'art peut-elle servir d'élément de preuve ? Autant de questions qui pourront être posées lors de cette table ronde.

17H30 : Accueil du public

18H00 : Allocution d'ouverture

Mechtild Rossler, directrice de la Division du patrimoine et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

18H30 : Table ronde

Modérateur : Vincent Duclert, historien, spécialiste du génocide arménien, directeur du Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CNRS-EHESS), professeur associé à Sciences Po, président de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse.

Enki Bilal, réalisateur, dessinateur et scénariste de bande dessinée.

Bruno Cotte, magistrat français, président honoraire de la Chambre criminelle de la Cour de cassation, ancien Juge à la Cour pénale internationale, Président de la Chambre de première instance ayant jugé l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga* (concernant le village de Bogoro) devant la Cour pénale internationale.

Zérane S. Girardeau, directrice artistique, fondatrice du projet « Déflagrations ».

Franck Leibovici, artiste et poète.

Julien Seroussi, sociologue.

Liora Israël, maîtresse de conférence en sociologie à l'EHESS, membre de l'équipe du Centre Maurice Halbwachs, CNRS-ENS-EHESS.

Fiana Gantheret, directrice et fondatrice de l'association *Creating Rights* (La Haye, Pays-Bas).

Programme de la journée de tables rondes

du vendredi 14 décembre 2018

La journée du vendredi 14 décembre 2018 propose une série de débats sur la Cour pénale internationale avec de nombreuses personnalités de haut-niveau de la Cour, du monde judiciaire, de la société civile et du milieu universitaire. Les intervenants discuteront au cours de quatre tables rondes sur le passé, le présent et l'avenir de la Cour pénale internationale.

9h00 : Accueil du public

9h30 : Allocutions d'ouverture

Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la Justice

François Alabrune, directeur des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

10h00 : Les origines de la justice pénale internationale

Modérateur : Julian Fernandez, professeur de droit public à l'Université Paris Panthéon-Assas (Paris II)

Johann Chapoutot, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris-Sorbonne (Paris-IV)

Raphaëlle Nollez-Goldbach, chargée de recherche au CNRS, directrice des études Droit et Administration publique à l'École Normale Supérieure

11h30 : Les négociations du Statut de Rome

Modérateur : Pierre Boussaroque, directeur adjoint des affaires juridiques au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Marc Perrin de Brichambaut, juge français à la Cour pénale internationale

Françoise Bouchet-Saulnier, directrice juridique de Médecins sans Frontières (sous réserve)

Antoine Buchet, magistrat français (en disponibilité), conseiller juridique à la Commission européenne, Bruxelles

Bruno Stagno Urgate, directeur exécutif adjoint de *Human Rights Watch*, ancien Ministre des Affaires étrangères du Costa Rica de 2006 à 2010, ancien président de l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale de 2005 à 2008

13h00 : Déjeuner

14h00 : La Cour pénale internationale aujourd'hui

Modérateur : Antoine Garapon, magistrat français, Secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice.

Pieter de Baan, directeur exécutif du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale
Pierre Boussaroque, directeur adjoint des affaires juridiques au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Catherine Mabile, avocate à Paris et à La Haye devant la Cour pénale internationale

Volker Nerlich, conseiller juridique de la Section d'appel et Chef des Chambres de la Cour pénale internationale

15h45 : Les défis de la Cour pénale internationale

Modérateur : Olivier Laurent, directeur de l'Ecole nationale de la magistrature

James Stewart, procureur adjoint de la Cour pénale internationale

Patrick Baudouin, avocat, président d'honneur de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme

Bruno Cotte, magistrat français, président honoraire de la Chambre criminelle de la Cour de cassation, ancien Juge à la Cour pénale internationale

François Molins, procureur général près la Cour de cassation

François Roux, avocat honoraire, ancien chef du bureau de la défense au Tribunal spécial pour le Liban

18h00 : Allocutions de clôture

Message vidéo de **Fatou Bensouda**, procureure de la Cour pénale internationale (sous réserve)

Liste des intervenants

Mechtild Rossler, directrice de la Division du patrimoine et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la Justice

François Alabrune, directeur des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Pieter de Baan, directeur exécutif du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale

Patrick Baudoin, avocat, président d'honneur de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme

Enki Bilal, réalisateur, dessinateur et scénariste de bande dessinée

Françoise Bouchet-Saulnier, directrice juridique de Médecins sans Frontières (sous réserve)

Pierre Boussaroque, directeur adjoint des affaires juridiques au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Marc Perrin de Brichambaut, juge français à la Cour pénale internationale

Johann Chapoutot, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris-Sorbonne (Paris-IV)

Bruno Cotte, magistrat français, président honoraire de la Chambre criminelle de la Cour de cassation, ancien Juge à la Cour pénale internationale, Président de la Chambre de première instance ayant jugé l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga* (concernant le village de Bogoro) devant la Cour pénale internationale.

Vincent Duclert, professeur des universités à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), historien, spécialiste du génocide arménien, inspecteur général et chercheur au Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron, à la tête de la Mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse.

Julian Fernandez, professeur de droit public à l'Université Paris Panthéon-Assas (Paris II)

Fiana Gantheret, directrice et fondatrice de l'association *Creating Rights* (La Haye, Pays-Bas)

Antoine Garapon, magistrat français, Secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice

Zérane S. Girardeau, directrice artistique, fondatrice du projet « Déflagrations »

Liora Israël, maîtresse de conférence en sociologie à l'EHESS

Franck Leibovici, artiste et poète

Olivier Laurent, directeur de l'École nationale de la magistrature

Catherine Mabile, avocate à Paris et à La Haye devant la Cour pénale internationale

François Molins, procureur général près la Cour de cassation

Volker Nerlich, conseiller juridique de la Section d'appel et Chef des Chambres de la Cour pénale internationale

Raphaëlle Nollez-Goldbach, chargée de recherche au CNRS, directrice des études Droit et Administration publique à l'École Normale Supérieure

François Roux, avocat, ancien chef du bureau de la défense au Tribunal spécial pour le Liban

Julien Seroussi, sociologue

Bruno Stagno Urgate, directeur exécutif adjoint de *Human Rights Watch*, ancien Ministre des Affaires étrangères du Costa Rica de 2006 à 2010, ancien président de l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale de 2005 à 2008

Annexes et visuels de l'exposition

1. Exposition « Déflagrations »

Zérane S. Girardeau

2. Installation « muzungu »

Franck Leibovici et Julien Seroussi

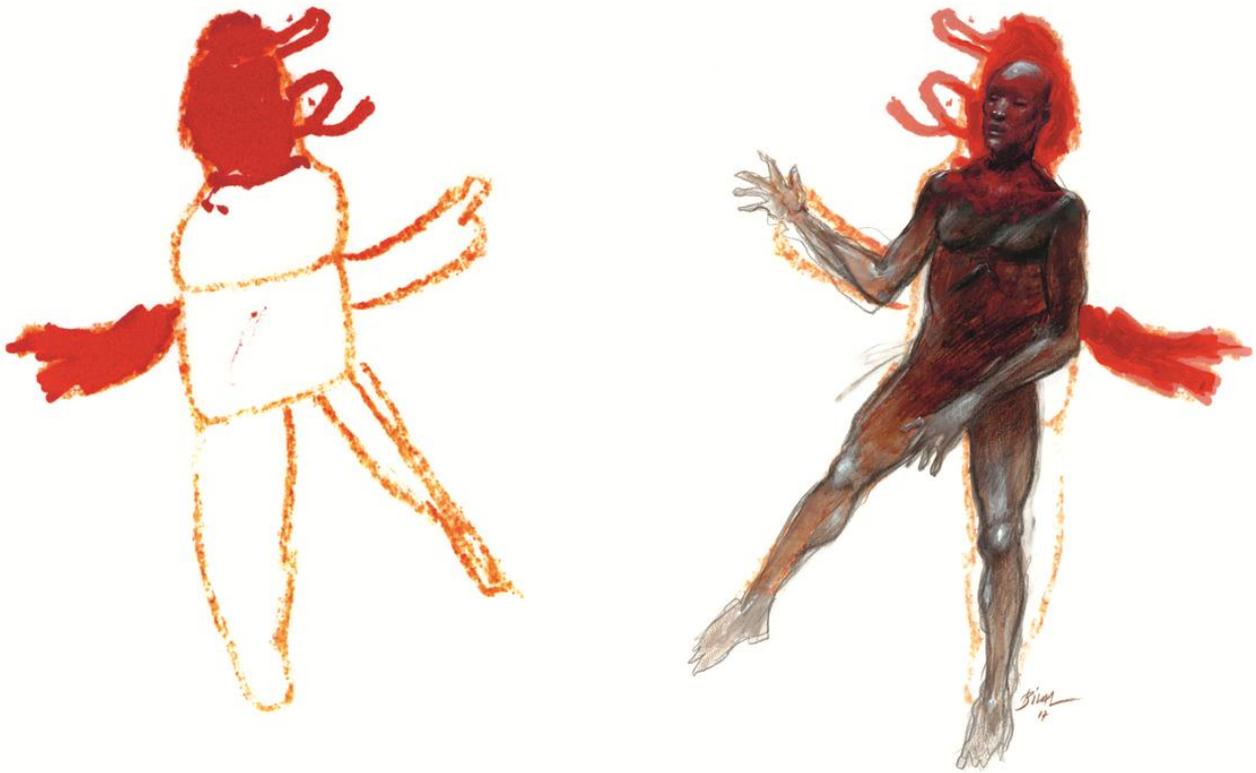
Dessins d'enfants, Guerres d'adultes

Exposition « Déflagrations »

Zérane S. Girardeau

Avec le soutien de l'association *Creating Rights*, l'exposition donne toute la place aux expressions des enfants, témoins, victimes, parfois acteurs, de guerres et crimes de masse. Elle présente une sélection tirée d'un corpus documentaire beaucoup plus large, rassemblé dans le cadre de l'exposition « Déflagrations », couvrant un siècle de violences de masse, depuis la Première Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui.

Blessés, mutilés, torturés, violés, tués, obligés de fuir, soumis aux privations, témoins des violences subies par leurs proches ou de la mort de ceux-ci, enrôlés de force ou depuis toujours condamnés à vivre dans une société guerrière, les enfants ont une expérience totale des violences de masse, une mémoire et une parole à part entière. C'est ce chemin de connaissance et de reconnaissance des expériences et des productions enfantines que propose Zérane S. Girardeau avec le projet « Déflagrations », marrainé et accompagné par Françoise Héritier. Des intellectuels, des artistes et des écrivains accompagnent ici notre regard sur les dessins : Françoise Héritier, Enki Bilal, Stéphane Audoin-Rouzeau, Olivier Bercault, Monique Chemillier-Gendreau, Patrick Hepner, Erri de Luca, Mona Luison, Brian McCarty, Ernest Pignon Ernest, Vladimir Velickovic, Sonia Wieder-Atherton. Autant de mises en lumière, d'échos et de reconnaissances donnés aux traces graphiques des enfants.



Dessin de Fils, 10 ans, Rwanda, 1997 - Réponse de Enki Bilal (2017)

Les parents de Fils sont morts en avril 1994.

"Le visage de son personnage est informe et barbouillé de rouge. De son dos s'échappe une grosse masse de sang. Le personnage semble flotter dans l'air. Les jambes sont inachevées. Fils va dessiner cette scène une dizaine de fois, sans aucune parole, totalement absorbé par ses dessins. L'enfant a commencé à abandonner ses défenses antérieures, et, du coup, il se retrouve submergé par l'angoisse et la violence auxquelles il tentait d'échapper. Fils présente une grande souffrance et nous semble inaccessible (...). Un mois plus tard, Fils dessine la scène du meurtre de son père par les militaires. En réalisant ce dessin, il a pour la première fois les larmes aux yeux." Serge Baqué
Source : Serge Baqué, *Dessins et destins d'enfants. Jours après Nuit* (Hommes et Perspectives, 2000)



Syrie, 2011 - Amar, 6 ans, Raqqa.

"Le sang du martyr"

Amar a vécu les bombardements du régime de Bachar el-Assad, puis le régime de Daesh avant de fuir en Turquie.

Source : Alwane



Darfour/Tchad, juin/juillet 2007. Jeune garçon tchadien dans un camp de personnes déplacées dans l'est du Tchad.

Commentaire Waging Peace : "Son dessin décrit l'attaque de son village par les milices janjawids du Soudan. Tout en haut, dans le coin gauche du dessin est écrit "attaque village". Les attaquants, sur des chameaux et portant des uniformes militaires, tirent sur les civils avec des armes à feu; ils brûlent aussi leurs maisons. Les balles viennent de partout. A côté de chaque civil tué, il y a le mot "Morts."

Source : Waging Peace



République démocratique du Congo, décembre 2012. Enfant de 14 ans, camp de déplacés de Mugunga dans la périphérie de Goma.

Source : Unicef Goma, Est RDC

muzungu

franck leibovici
julien seroussi

Depuis 2014, Franck Leibovici, artiste et poète, et Julien Seroussi, travaillent, en collaboration avec la Cour Pénale Internationale de La Haye (CPI), à la mise en place d'outils permettant à la CPI de modifier ses manières d'appréhender les éléments de preuve pendant les procès, pour des situations qui se sont déroulées dans des pays lointains, où le contexte socio-culturel est différent au point que les catégories d'usage des juges se trouvent généralement prises en défaut (les témoins ont plusieurs patronymes, plusieurs dates de naissance, les pratiques rapportées, telles que la magie, sont difficilement qualifiées par le droit international pénal, etc.). Ces outils, issus du monde de l'art et de la poésie, visent à circuler et à intégrer plusieurs publics : outre les professionnels de la CPI, les chercheurs, les populations concernées ainsi que les publics de l'art et de la poésie.

Leibovici et Seroussi sont ainsi partis d'un des premiers procès de la CPI (2007-2014), celui de deux miliciens congolais, Mathieu Ngudjolo et Germain Katanga, jugés pour l'attaque du village de Bogoro, situé dans l'est de la République Démocratique du Congo, dans la province d'Ituri, le 24 février 2003. Ils ont utilisé ce procès comme un *test-case* avec pour forger des installations-prototypes. L'exposition *muzungu* est une des activations de leur travail.

description du dispositif

1. Placer le visiteur au cœur d'une affaire

Pour décrire simplement le dispositif de *muzungu*, tous les éléments de preuve du procès (documents administratifs, photos, schémas, transcripts) sont imprimés sur des feuilles a4 (le format utilisé par la cour), et accrochés sur un grand mur à l'aide de petits aimants. Des codes couleurs et des mots-clés leur sont appliqués pour faire saillir des informations ou des aspects laissés en arrière-plan lors du procès. En suivant un *tag* ou une couleur, et en sélectionnant alors quelques éléments de preuve pour les déplacer sur de petits portants magnétiques, les visiteurs sont invités à proposer une composition nouvelle d'éléments hétérogènes, offrant ainsi une amorce de narration des événements peut-être inattendue et une nouvelle représentation de l'affaire. De cette manière, ils se retrouvent, d'une part, dans la position des juges au moment de la délibération, en refaisant les gestes de réarticulation des éléments – gestes que les juges faisaient uniquement *mentalement* parce qu'ils n'avaient pas accès à ce dispositif visuel, mais n'avaient que leur table de travail, et gestes aussi plus libres car effectués sans certaines contraintes juridiques –, mais ils se trouvent également, d'autre part, dans la position du commissaire ou du scénographe, puisque ce sont eux qui composent chaque portant, et que ces portants mobiles viennent peu à peu constituer l'exposition.

Comme l'a remarqué une assistante juridique de la CPI, les juristes ne sont pas formés à travailler les images, leur culture est textuelle, non picturale. Le dispositif permet alors, très simplement, d'utiliser au mieux les ressources contenues dans ces matériaux visuels, et de proposer des amorces de narration depuis des lectures non juridiques – chaque visiteur vient, en effet, avec ses propres compétences et sa propre sensibilité : philosophique, littéraire, historienne, économique, musicale.

2. Développer un nouvel outil interdisciplinaire pour juges et praticiens

Dans le droit mixte de la CPI, les juges ne peuvent se faire assister par des experts d'autres disciplines (en particulier, sciences humaines et sociales), seuls les juristes sont autorisés. Franck Leibovici et Julien Seroussi ont donc développé, depuis 4 ans, une série de dispositifs, textuels, visuels, audios et performatifs, dont *muzungu* est une occurrence, pouvant servir de prototypes-tests d'outils à intégrer

ultérieurement au sein de la CPI, pour modifier les pratiques de cette dernière. Plus précisément, si des non juristes ne peuvent assister les juges dans leur analyse des matériaux, l'idée est alors de produire des dispositifs qui encapsulent des pratiques issues d'autres disciplines, de manière à ce que, lorsque les juges utilisent ces outils, ils fassent des gestes issues d'autres disciplines – des gestes d'un anthropologue, d'un historien, d'un artiste visuel – gestes d'autant plus précieux qu'ils permettent de produire des savoirs indispensables à la bonne conduite d'une recherche de la vérité. Enfermés dans un traitement uniquement juridique de matériaux qui auraient nécessité des approches multi-disciplinaires, les juges s'exposent à des échecs en bout de procès : pour le procès qui aura servi de cas d'étude (« le Procureur *vs.* Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo »), un des deux accusés aura bénéficié d'un non lieu, quand le second aura vu les charges contre lui requalifiées de « co-auteur indirect » du plan général à « complice » pour avoir transporté des munitions dans un camion... La CPI fait donc face à une nécessité de modifier ses pratiques et le projet de Leibovici et Seroussi fait le pari que l'art et les sciences sociales peuvent contribuer à ce déplacement, au moyen de dispositifs relativement simples, mais inconnus au sein du monde juridique.

3. Mieux comprendre les éléments socio-culturels des zones de conflits et faire ressortir les éléments factuels

Par une manipulation des éléments de preuve, par l'interactivité de l'installation, par le système de codage et d'assemblage des matériaux, non seulement des informations contenues dans l'image, mais des propriétés de l'image même ressortent. Est ainsi donné un nouvel accès à ces éléments trop souvent recouverts par les jugements des procès, qui tiennent lieu et place de vérité historique. Puis, une fois l'accès aux faits recouvré, selon l'origine disciplinaire de l'utilisateur, des savoirs enfouis au fond de ces images remontent à la surface. Pour des habitants de la zone en conflit, ces images relèvent de l'ordinaire, et les habitants peuvent ainsi décrire très simplement ce qui, pour des professionnels du droit, paraît opaque, lointain ou étranger. Des anthropologues ou des historiens peuvent lire dans ces mêmes images l'histoire de la région ou la culture matérielle du pays. Enfin, les juristes y voient la matière pour qualifier les crimes qui s'y sont déroulés. La façon d'organiser ces images, selon des dispositifs visuels variés, fait ainsi bouger les modes de savoir qu'on peut en extraire.

4. Faire évoluer pratiques pratiques muséales et mémorielles

Ce travail aimerait également faire évoluer les pratiques muséographiques des musées d'histoire à partir de l'expérience du droit. Dans les mémoriaux consacrés aux crimes de masse, les commissaires d'exposition font un usage intensif des archives, qu'ils agencent sous le contrôle des historiens. *muḥungu* souhaite ici permettre aux visiteurs d'expérimenter par eux-mêmes le travail d'exploitation des documents afin de construire leur propre point de vue sur les violences de masses, et non plus seulement d'intégrer le point de vue officiel de l'institution. Seule une manipulation directe des éléments de preuves, proche de celle que les juristes pratiquent, permet de mieux comprendre, et de se protéger intellectuellement contre les tentatives de manipulation des faits qui alimentent le négationnisme.

Lors des expositions, pour faire embrayer ces gestes aux visiteurs, d'un point de vue pratique, la présence d'un médiateur est nécessaire, pour permettre aux visiteurs d'entrer plus facilement dans un dispositif qui nécessite un temps d'acclimatation. La présence du médiateur permet une conversation préalable et met en lumière également la nature polysémique des éléments de preuve. Ces derniers sont des supports pour la délibération des juges, ils déclenchent des controverses et ne sont pas de simples objets de contemplation. Le médiateur permet donc d'activer cette dimension-là. Pour cette raison, les médiateurs font partie intégrante de la pièce, comme des extensions des artefacts, et non

comme des émissaires du service “médiation culturelle” ou du “service des publics” de l’institution.

Conclusion

Un tel dispositif, qu’il prenne place dans un espace d’exposition d’art, ou dans un espace de travail professionnel, une cour de justice, ou encore sur le lieu d’habitation même des communautés affectées par les crimes jugés, se fonde toujours sur la réactivation de gestes physiques et de pratiques professionnelles encapsulées dans des artefacts. En refaisant ces gestes, s’acquiert une forme de “vision professionnelle”, pour reprendre le terme de l’anthropologue Charles Goodwin, fondée sur une communauté de pratiques. Quatre types de public différents, les visiteurs de l’exposition, les juristes, les chercheurs, et les communautés affectées se retrouvent dans un espace non pas commun, mais analogue, à faire des gestes semblables, mais pour des raisons différentes, avec des agenda différents, et des finalités différentes. On tente ainsi de saisir d’un seul tenant différents publics, pour agir dessus depuis un dispositif commun. C’est un peu cela une *œuvre-enquête* : une œuvre qui ne se réduit pas à un artefact exposé à contempler, mais un dispositif artefactuel qui contienne des pratiques et des gestes à réactiver pour produire des formes de savoir latentes dans les matériaux à retraiter.

À ce jour, les principales étapes du projet ont consisté en : un livre, *bogoro*, deux expositions intitulés *muzungu* (Cracovie, Berlin), un programme radiophonique pan-africain, une journée de travail au musée d’anthropologie du Quai Branly entre des membres de la CPI (enquêteurs, juges, assistants juridiques, représentants légaux des victimes), des chercheurs (anthropologues, historiens, politologues), et des artistes et écrivains ; une intégration dans la « mission ministérielle d’étude sur la recherche et l’enseignement des génocides et des crimes de masse », présidée par M. Vincent Duclert.



tous les éléments de preuve (*evd* pour *evidence*) sont imprimés sur des feuilles de format a4 (le même format que pendant le procès) et fixés à l'aide de petits aimants, sur un mur recouvert de peinture magnétique. il est alors possible de voir l'ensemble des *evd* d'un seul coup d'œil.





des codes-couleurs sont appliqués sur les images, ainsi que des mots-clés (*tags*) sur de petites étiquettes. les tags sont tirés des catégories utilisées pendant le procès, par la cour et les témoins.

les codes-couleurs renvoient :

aux différentes milices en présence (fni - rouge, frpi - doré, upc - orange) ; aux victimes (jaune) ; aux différentes chaînes de commandement : militaires (vert), politiques (bleu), guérisseur (rose), chefs traditionnels (argenté) ; aux moyens de communication, tels que : radio-téléphones, instruments de musique traditionnels, avions, camions, etc. (violet).

on trouve comme mots-clés :

l'attaque ; le camp ; les fécihes ; hema ; se cacher ; *kadogo* (enfant-soldat) ; lendu ; piller ; plan ; grade ; viol ; routes ; tampons ; chronologie ; uniformes ; armes ; etc. ; ainsi que les numéros d'identification des témoins auteurs des *evd*.

24 you have just told us that there were *kadogos* in the military
25 police. when you, the *kadogo* -- *kadogos*, were in the military police,
1 were you given special fetishes in that case so as to be good military
2 military policemen?
3 a. we were all entitled to the same fetishes, but each person could
4 look for his own personal fetishes in addition to the official fetishes.
5 you could even go to zombe or go and see another fetisher who would give
6 you personal fetishes. we even went far afield in the ngiti villages in
7 bolo to look for other fetishes that we would put on our bodies, and we
8 were very powerful. the intensity of the fetish was more powerful
9 because we mixed different fetishes.

Militia

kadogo

3 a. this was a product that you did not need to drink. you simply
4 put it into something and went with it, or you made cuts in your body, or
5 you simply carried the product on your person. that gave us strength to
6 fight. there were fetishes to be physically strong, but we preferred the
7 fetishes that could protect you against bullets. so we used that second
8 version of the fetishes so that you should not be hit by bullets.

fetishes

9 q. you talked about incisions or cuts on page 43 of transcript 156,
10 and page 7 of transcript 157. you said these were incisions that made it
11 possible for something to be put into your blood. can you confirm that
12 to us? was it explained to you? did you know that something was
13 introduced or put into your blood after those cuts were made, that is, in
14 the form of a fetish?

15 a. yes. it was some type of dust, but i do not know the origin of
16 that dust. there was oil that was mixed with the dust, and you had to
17 rub that product all over your body.

witness p-280

des extraits des audiences, liés aux éléments de preuve accrochés au mur, sont également disponibles. comme aux autres *evd*, des codes-couleurs et des tags leur sont appliqués de manière à pouvoir les relier aux autres *evd*.

21
22
23

q. and how well did you know kakado? we'll call him kakado. how well did you know him? how close were you to him? what was your relationship with him?

chains
of
command
medicine
man

24
25
1
2
3

a. like any african child, first and foremost i respect these elders. first of all, because he is older than my father. secondly, this old man has critical importance, because at the beginning he had set up an association that we called *codeza* at the time. he is the one who launched that project. that project involved all of the farmers

fupi

8
9
10
11
12
13
14
15
16
17

a. this old man is a respected man as is the case throughout our community, very respected for his -- his prophetic abilities. i'm having trouble finding the right word for him, but he is the person who tells our community about when to harvest, tells us about the rains and the drought for each season every year. he tells us whether there's going to be a good harvest. he's the one who informs everybody that you can go ahead and prepare the fields for a given time because after this period there's going to be famine. so it's thanks to him. he's a visionary. he's a prophet in our community.
q. and what was his position in the wars?

17
18
19
20
4
5
6
7

a. david, kakado, if he told the fighters, 'stop,' if he said, 'stop,' to the combatants, nobody can move.
q. did he ever involve himself in any way in planning or preparations of battles?
q. if he said, 'stop,' it would stop. did he ever have any involvement in planning or anything like that? did he ever say 'go,' for example?
a. if he does not say to go, nobody can go.

13
14
15

a. kasaki was, in a way, kakado's voice in our groupement. so what kakado says is what kasaki passes on to us. he transmits to us kakado's message. kasaki is the one who accompanied the combatants to the front.



germain katanga



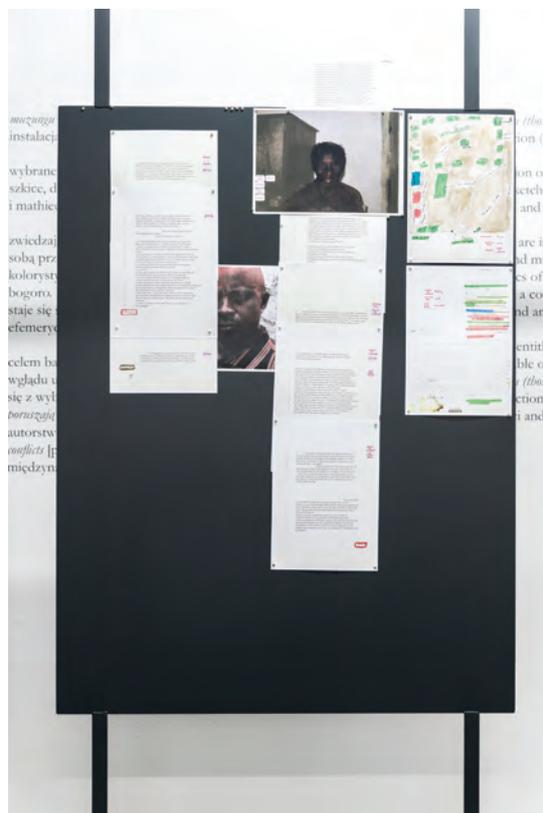


pendant l'exposition, les visiteurs sont invités à sélectionner quelques éléments de preuve, en suivant soit un code-couleur, soit un mot-clé. ils détachent alors ces *evd* du mur pour les réagencer sur des portants magnétiques mobiles.

par cette manipulation, les visiteurs se familiarisent peu à peu avec les éléments du procès. ils refont, d'une certaine manière, les gestes des juges durant le moment de délibération.

chaque visiteur produit ainsi de petites compositions qui, bien souvent, amorcent des pistes narratives inattendues, mettant ainsi en lumière des aspects du procès peu travaillés.





images de l'exposition de cracovie,
The Text and its performances, centre
 d'art bunkier-sztuki, juin-septembre
 2016.

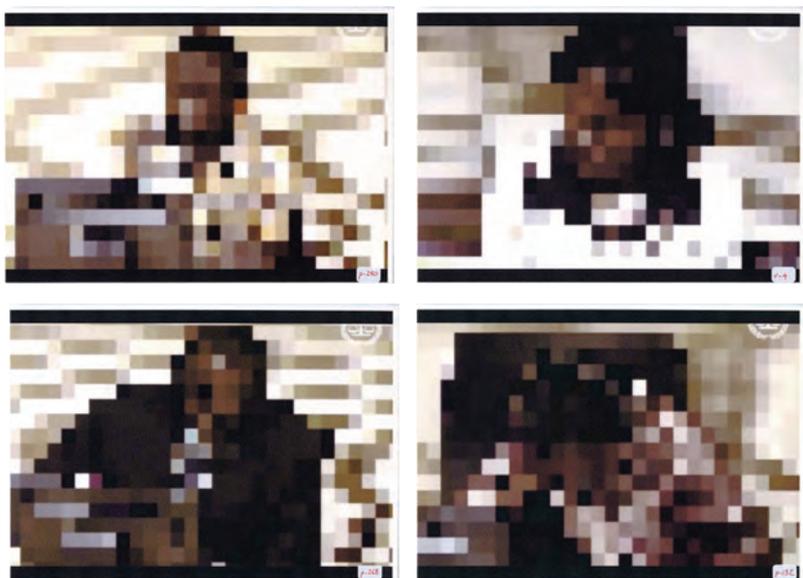
production :

- 1 mur de 8 mètres de largeur minimum, sur 2,5m de hauteur
- peinture magnétique grise (3 couches seront nécessaires sur le mur)
- 2 portants magnétiques sur roulettes, minimum
- petits aimants (environ 800)
- impression couleur sur papier ivoire/jaune, 120g minimum
- impression de deux textes muraux en lettres vinyliques (ou équivalent)
- 1 médiateur

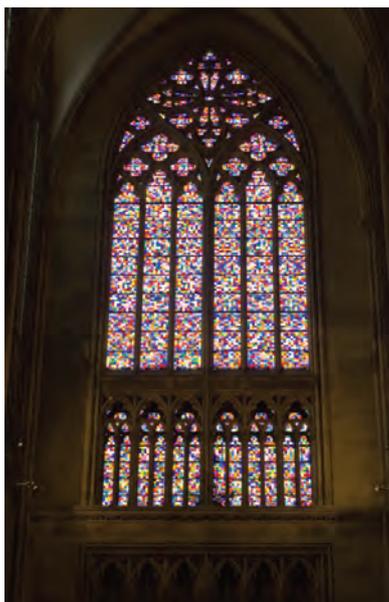
par ailleurs,

en fonction des espaces disponibles, d'autres modules sont également articulables au dispositif *muzungu*. un exemple parmi d'autres, le module travaillant le protocole d'anonymisation des témoins, par une pixellisation de leur image.

il est possible de se ressaisir des vitraux d'artistes, comme gerhard richter, angela bulloch ou daniel buren, comme d'un *format* ou comme des *instruments* pour traiter une telle question. en fonction des possibilités de l'espace d'accueil, une installation de vitraux, soit en verre, soit à l'aide de films vinyls de couleurs à poser sur les fenêtres, ré-agence les images anonymisées des témoins du premier procès de la cpi.



capture d'écran des
témoins anonymisés



gerahrd richter



daniel buren



paul klee, 1925

angela bulloch

Autour du projet

Livre *bogoro*, composé à partir des transcripts.

- version française (france)
- version anglaise (états-unis)
- version audio swahili (en cours)

Expositions :

Cracovie, Bunkier Sztuki, juin-août 2016

Berlin, NGKB, mars-mai 2017

Conférences autour du projet :

- Musée Witt de With, Rotterdam, mars 2014
- Fondation Ricard, mai 2016
- FIAC, octobre 2016
- Fondation Gulbenkian, octobre 2016
- Cinéma du Réel, mars 2017
- Colloque «Traductologie», Université Paris III, juin 2017

Activités liées :

- Rencontres enquêteurs & chercheurs, septembre 2015, publiées dans la revue *Grief*, juin 2016
- Séminaire EHESS, Droit et Sciences Sociales (dir. Liora Israël), mars 2017
- Mission «Génocides», Ministère de l'Éducation Nationale, 2015-2017.
- Rencontres Musée du Quai Branly, décembre 2017, entre membres de la CPI (un enquêteur, un représentant légal des victimes, une assistante juridique, et un juge), chercheurs (politologues, anthropologues, sociologues, ethnologues) et artistes et poètes.
- Séminaire IHEJ, Droit (dir. Barbara Villez et Joël Hubrecht), janvier 2018
- Séminaire EHESS, Histoire et littérature (dir. Judith Lyon-Caen), avril 2018

Émission de radio :

Chimurenga (Ntoné Ndjamé), décembre 2017, ~~La Colonie~~, Paris

La fabrique de l'histoire, prévue juin 2018, france-culture

Projets en cours :

Triple Canopy, New York

Switch-on-paper, France

série d'œuvres produites à et avec la CPI, Pays-Bas

Recensions et articles critiques :

- **Pologne**

mikolaj spodaryk *dwutyotnik* : <http://www.dwutygodnik.com/artukul/6689-skladanie-ludzkosci-na-nowo.html>

- **France**

Virginie Bobin, revue *écritures*, presses universitaires de paris 8 (France), **date**.

Virginie Bobin, revue *metropolism* (Pays-Bas) [version en ligne :

http://www.metropolism.com/en/features/32034_the_sociologist_the_artist_and_the_icc_art_

as_inquiry]

Pascal plat :

<http://www.unilim.fr/iirco/2017/06/16/notes-de-lecture-franck-leibovici-julien-seroussi-bogoro/>

- **Allemagne** :

Andréa Liu (New York / Berlin) : <http://www.artmargins.com/index.php/exhibitions-sp-132736512/802-in-process-in-the-throes-of-art-and-law-review-of-dreams-dramas-law-as-literature>

Par ailleurs, un documentaire télévisé anglais de Lisa Clifford sur les avocats de la défense à la CPI a demandé l'autorisation d'utiliser nos dispositifs visuels pendant le tournage afin de rendre plus claires les descriptions des procès par les avocats interrogés.

- **Colloque**

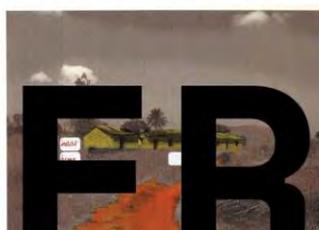
Joël Hubrecht, «Bien juger – des symboles aux actes», Institut des Études Avancées (IEA), Paris, novembre 2017

bios:

Franck Leibovici (poète, artiste) tente de rendre compte des conflits dits « de basse intensité », sous la forme d'expositions, de performances et de publications, à l'aide de partitions graphiques et de systèmes de notation issus de la musique expérimentale, de la danse, de la linguistique - *des documents poétiques* (Al Dante, 2007), *portraits chinois* (Al Dante, 2007), *un mini-opéra pour non musiciens* (à paraître, 2018). En 2012 et 2013, il publie des correspondances de spams et des discours de 70 heures (*lettres de Jérusalem*, 2012 ; *filibuster*; jeu de paume, 2013). Il développe également une approche sur l'œuvre d'art comme écosystème - (*des formes de vie*) - *une écologie des pratiques artistiques* (les Laboratoires d'Aubervilliers / Questions théoriques, 2012); *des récits ordinaires* (les presses du réel / villa Arson, 2014 – avec Grégory Castéra et Yaël Kreplak); *refresh ! / collecting live art* (Tate modern / Koenig, 2012-2014).

Franck Leibovici travaille actuellement, avec Julien Seroussi, à un cycle d'expositions (Cracovie, Berlin, la Haye) et de publications (*bogoro*, questions théoriques, 2016; *on displays* (posters), adagp/villa vasilieff) autour de l'invention de la justice internationale contemporaine et du premier procès de la Cour Pénale Internationale de la Haye. Dernières expositions (collectives) : *Beat generations*, MNAM, Centre Pompidou, 2016 ; *Dreams & dramas*, NGBK, Berlin, 2017 ; *Polyphonies*, MNAM, Centre Pompidou, 2017 ; *Viva Arte Viva*, 57^e Biennale de Venise, 2017.

Julien Seroussi, analyste à la Cour Pénale Internationale de 2009 à 2012, puis assistant spécialisé au Pôle « Crime contre l'humanité, crime et délits de guerre » du TGI de Paris, a publié « S'emparer des faits », un sociologue à la Cour Pénale Internationale » (*Griefs*, n°3, juin 2016), « Les diables des mille collines, fictions raciales et religieuses dans le génocide des Tutsu » (*La vie des idées*, octobre 2015).



REGARDS SUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Déflagrations | Muzungu
de Zérane S. Girardeau | de Franck Leibovici et Julien Seroussi

CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS
18, rue de l'Hôtel de ville, 75004 Paris

26 novembre – 14 décembre 2018
Entrée libre

Horaires: du **lundi** au **samedi**
14h -19h



conception et réalisation: MUSEE, Direction de la communication et de la presse © 2018

Contacts presse :

Victoria Lafage-Roux, Chargée de mission 20 ans de la CPI, ministère de la Justice

Email : victoria.lafage-roux@externes.justice.gouv.fr / Tél. : 07 69 21 12 35

Parvine Ghadami, adjointe à la cheffe du bureau de l'expertise et des questions institutionnelles, ministère de la Justice

Email : parvine.ghadami@justice.gouv.fr / Tél : 01 44 77 66 10 ou 06 79 41 62 80